



remboursement partiel d'un plan de surendettement

Par **papy84140**, le **08/10/2008** à **19:39**

je voudrais aider ma fille qui est en surendettement pour un crédit à la consommation de 4500 €
et un retard de loyer pour 12000 €
si je lui rembourse uniquement le credit à la consommation de 4500 € sera t elle rayée du FICP et pourra t elle à nouveau faire un crédit notamment immo , la banque de France accepte t elle cette procedure ?
par avance merci de votre reponse .

cordialement

Par **Patricia**, le **08/10/2008** à **22:39**

J'ai envoyé une réponse sur Experatoo, mêmes modérateurs et superviseurs que celui-ci

Cordialement